

## Une conception renouvelée de l'école maternelle

La loi de refondation de l'école de la république fait une place particulière à l'école maternelle comme levier contre le déterminisme social et l'échec scolaire. L'école maternelle trouve ou retrouve ainsi une place particulière et originale dans le système éducatif français : une école à part entière qui constitue le premier cycle du parcours scolaire d'un élève avec des programmes renouvelés et une volonté d'offrir cette école particulière dès deux ans aux élèves qui en ont le plus besoin.

### Une école à part entière

C'est une école qui bénéficie d'un statut particulier, elle ne relève pas de la scolarité obligatoire mais elle est offerte à tous. Son fonctionnement est original, il construit les fondements éducatifs qui visent la personne et pas seulement l'élève. C'est aussi une école bienveillante qui doit donner envie d'apprendre, de grandir, de s'affirmer comme sujet singulier ; qui croit en l'éducabilité de tous ; qui fait confiance à l'enfant pour qu'il acquière confiance en ses capacités d'agir et de penser. Cette école doit être adaptée aux jeunes enfants, par sa pédagogie ; dans son organisation ; par sa prise en compte de toutes les facettes du développement. C'est en outre une école où l'évaluation est considérée comme processus et non comme couperet. C'est enfin une école ayant ses propres modalités d'apprentissage. L'enfant y apprend par le jeu, par la résolution de problèmes, par le raisonnement, grâce au langage du maître qui structure, grâce à la mémorisation, grâce à une appropriation progressive des codes symboliques, enfin, l'enfant y apprend dans la durée.

Les programmes, en cours de rédaction portent sur des domaines structurant ces premiers apprentissages : l'utilisation du langage dans toutes ses dimensions ; agir, s'exprimer, comprendre avec son corps ; explorer les univers plastiques, sonores et corporels ; organiser et structurer les quantités, l'espace et le temps et découvrir le monde pour l'organiser, le comprendre, le respecter.

### Une école ouverte dès deux ans

Succédant à une longue période de réduction progressive du nombre d'enfants de deux à trois ans à l'école, l'une des priorités de la refondation de l'école consiste à développer la scolarisation de ces jeunes enfants pour des publics prioritaires en cherchant à la fois à accroître les effectifs et à réunir des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à cet âge.

À la rentrée 2013, les effectifs au niveau national augmentent de 6 100 élèves. En mobilisant de la même manière pour les années à venir les 3 000 emplois prévus, dans la programmation budgétaire, ce sont 45 900 enfants de deux à trois ans qui seraient accueillis en plus.

La réponse aux besoins des enfants demande des équipements spécifiques, des aménagements de l'espace, des matériels adaptés ainsi qu'un déroulement de la journée qui permette de vivre à l'école tout en conduisant des apprentissages. Adapter la réponse scolaire usuelle engage la collectivité territoriale à supporter des dépenses d'investissement et de fonctionnement plus importantes pour des locaux, des équipements et des emplois. La présence souvent continue de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles sur le temps scolaire et très souvent périscolaire leur donne une place privilégiée. Incluant le plus souvent des tâches de nettoyage et de rangement, leurs fonctions sont cependant centrées sur le pédagogique et l'éducatif.

Les partenaires de l'école, les services de la petite enfance en particulier, occupent une place importante pour repérer les bénéficiaires des dispositifs de scolarisation. Ces partenariats locaux sont le plus souvent liés à l'engagement de quelques personnes ; ils

peuvent plus facilement durer lorsqu'ils sont stabilisés par la signature d'une convention.

Les très nombreux parents interrogés montrent qu'ils attendent un bénéfice de la scolarisation précoce et manifestent une réelle satisfaction. Leurs attentes portent sur la socialisation et les besoins d'apprentissage (autonomie, langage, nouveaux centres d'intérêt, préparation aux apprentissages futurs) ; la vie quotidienne des familles est également facilitée (certitude du mode de garde, budgets familiaux, accès à une vie sociale plus ouverte). Dans les quartiers prioritaires, les attentes sont fortes pour l'apprentissage du langage, surtout parmi les familles immigrées quand elles ont le sentiment de parler peu ou mal le français ; les parents sont aussi très présents dans les activités organisées dans la classe.

Au total, une scolarisation de qualité pour les moins de trois ans demande de réunir de bonnes conditions concernant les locaux et les espaces extérieurs, suppose de s'appuyer sur des personnels compétents et ouverts aux parents comme aux partenaires, d'organiser une prise en charge continue des enfants et d'impliquer les partenaires. Dans ces conditions, les élus rencontrés dressent un bilan positif de cette scolarisation qui s'intègre bien dans les politiques municipales en faveur des quartiers les plus défavorisés. Ils s'interrogent cependant sur le coût de cette scolarisation et souhaitent que l'État soit constant dans la conduite de cette politique.